

Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne

Rapport moral de l'année 2024

préparé en vue de l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2025

1. Adhésions	3
1.1. Développement	3
1.2. Panorama des adhérents	7
Éditeurs	7
Publications	8
1.3. Satisfaction des adhérents	8
2. Stratégie	8
2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2020	8
2.2. Objectifs à moyen terme en matière de prospection et communication pour augmenter le nombre de membres, la capacité d'action du syndicat et son influence	9
3. Animation	10
3.1. Événements	10
3.2. Voyage d'études à Londres	12
3.3. Perspectives	13
3.4. Conseils	13
3.5. Communauté en ligne	14
3.6. Conseil CPPAP	15
3.7. Conseil FSDP	15
3.8. Conseil Bourse à l'émergence	16
3.9. Veille (newsletter)	16
3.10. J'aime l'info	16
4. Représentation	17
4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse	17
4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs	18
4.3. Association pour la transparence économique (Apte)	18
4.4. Écoles de journalisme	18
5. Social - Convention collective nationale des journalistes	19
5.1. Représentativité patronale	19
5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d'auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d'auteur et du droit voisin des agences de	

presse et éditeurs de presse	19
5.3. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels	20
5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes	20
5.5. Commission arbitrale des journalistes	21
6. Plaidoyer	22
6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer	22
Enregistrement auprès de la HATVP	22
Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne	22
6.2. Les rendez-vous institutionnels	22
6.3. Contributions écrites et notes de position	26
6.4 Liberté de la presse : mobilisation du Spiil en faveur du retrait d'un article d'une proposition de loi et soutien à ses adhérents Indigo Publications, Médiapart, Miss Tweed et Disclose	27
6.5. Centre national de l'information	28
6.6. Droits voisins	28
6.7. Contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe	29
6.8. Implication au sein de l'Association pour l'éducation aux médias (Apem)	30
6.9. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias	30
6.10. Mobilisation dans le cadre du PLF 2025	31
6.11. Perspectives	31
7. Communication externe	32
7.1. Réseaux sociaux	32
7.2. Envoi de newsletters	33
7.3. Retombées presse	33

1. Adhésions

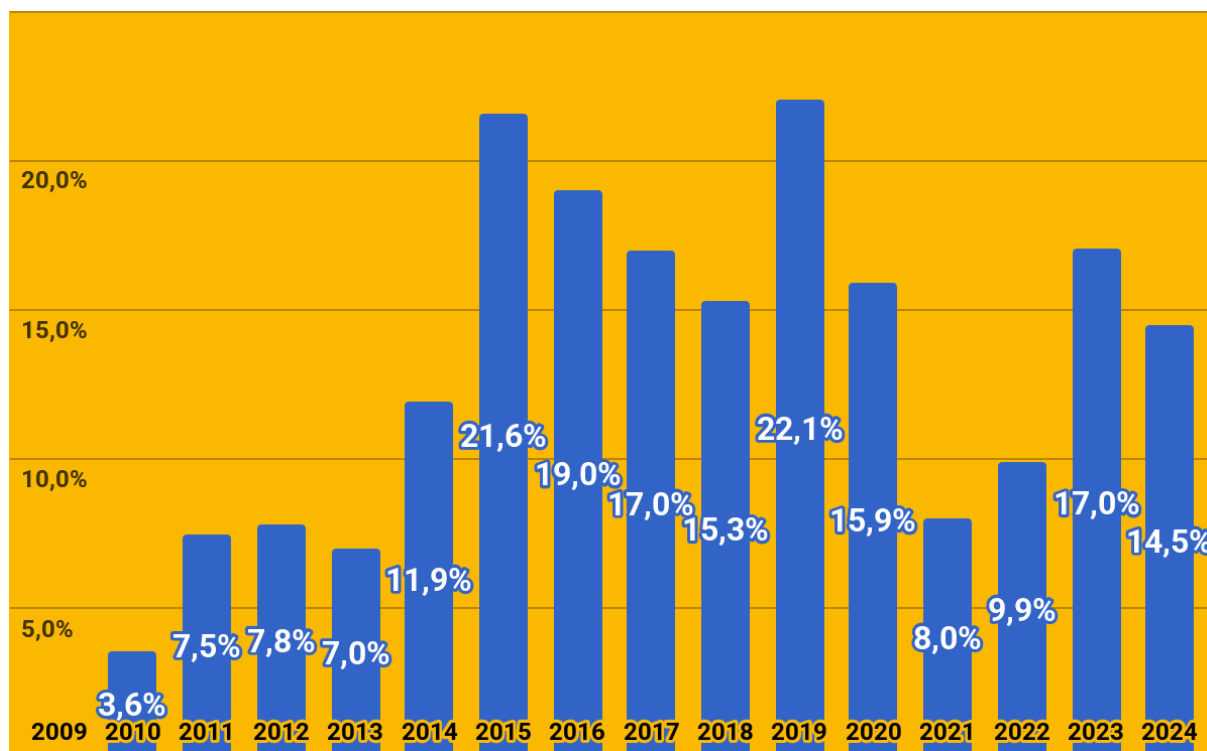
1.1. Développement

Au 31 décembre 2024, le Spiil comptait 244 adhérents à jour de leur cotisation. Parmi ces derniers, nous comptons 43 primo adhérents.

37 adhérents ont mis fin à leur adhésion

Avec 37 résiliations, le taux de non-renouvellement s'établit à 14,5 %, en baisse par rapport à l'année précédente (17 % en 2023).

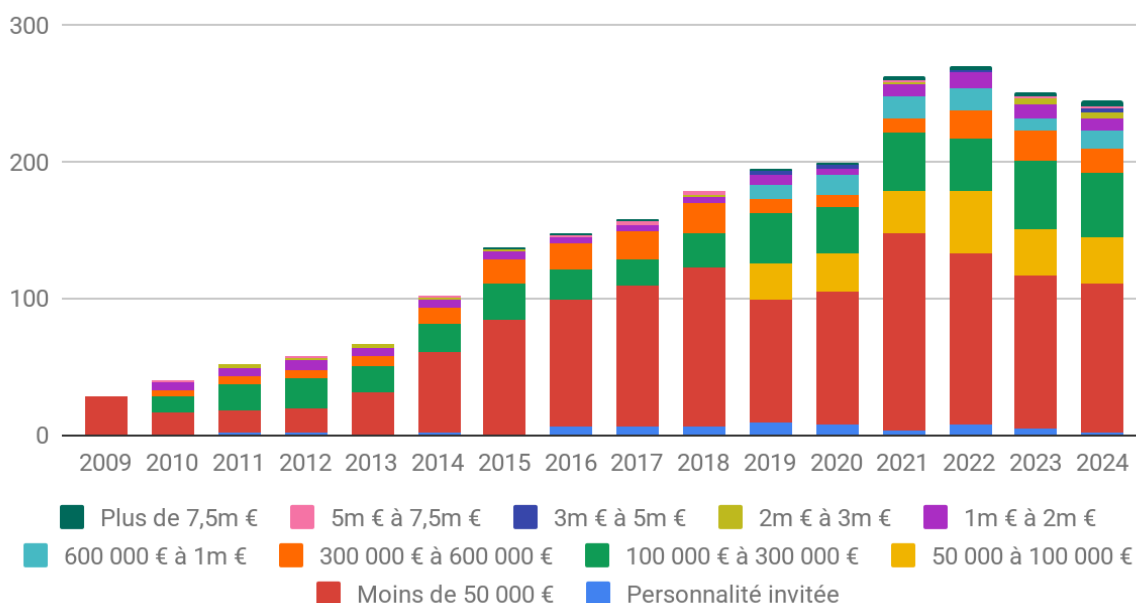
Taux de non-renouvellement des adhésions



La taille moyenne des adhérents du Spiil reste stable. Les membres dans les tranches de cotisation de 0 à 100 000 euros sont passés de 147 à 144, alors que les membres dans les tranches de cotisation supérieures à 100 000 euros sont passés de 100 à 99.

Nombre d'adhérents par palier de cotisation

(nombre de cotisations par palier de chiffre d'affaires)

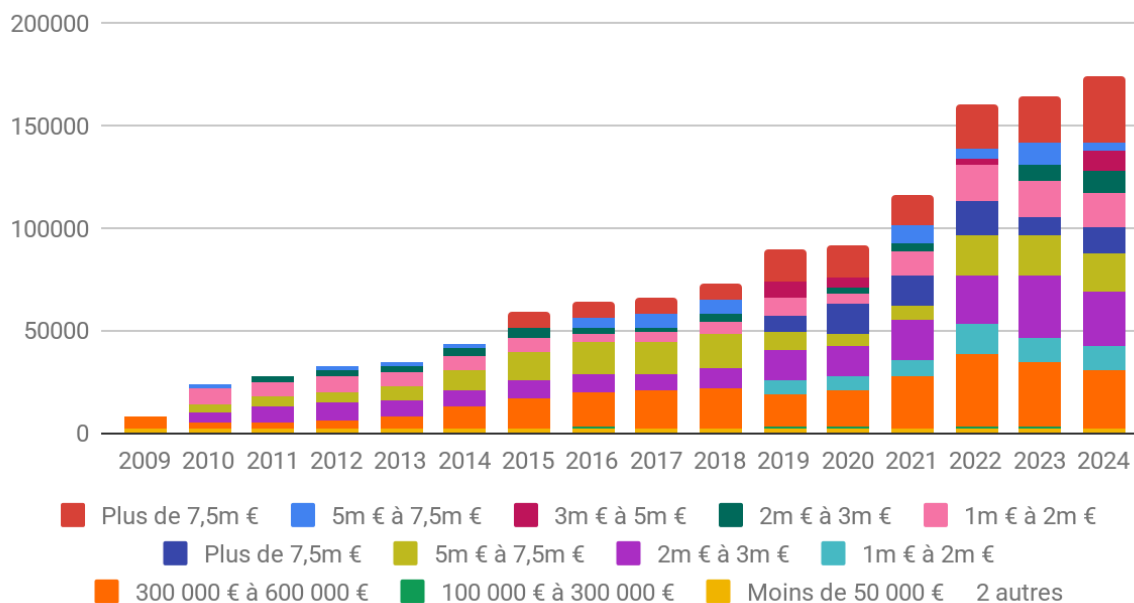


Les paliers de cotisation sont fonction du chiffre d'affaires de la structure éditrice.

La stratégie initiée en 2023, visant à attirer des membres de plus grande taille et à les retenir, a porté ses fruits. En effet, un certain nombre de grands éditeurs ont rejoint le Spiil grâce au développement de services dédiés tels que des dîners avec des acteurs internationaux et le renforcement de l'accompagnement. Pour accompagner ce développement, le nouveau Bureau, élu en juin 2024, compte plusieurs membres chargés d'accompagner les permanents dans la communication et la réflexion technique pour optimiser la prospection.

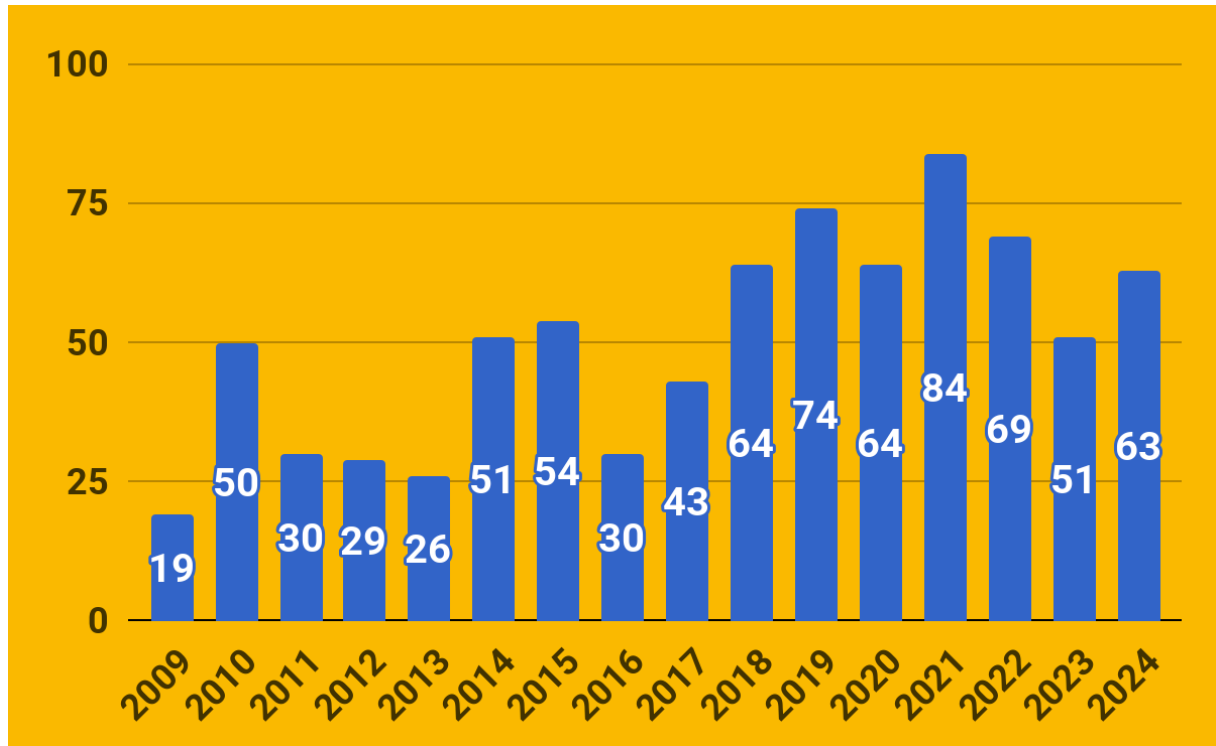
Montant des cotisations par palier de cotisation

(montant de cotisation par palier de cotisation)



Nombre de candidatures

Le Spiil a attiré plus de médias candidats en 2024, avec 63 candidatures contre 51 en 2023.



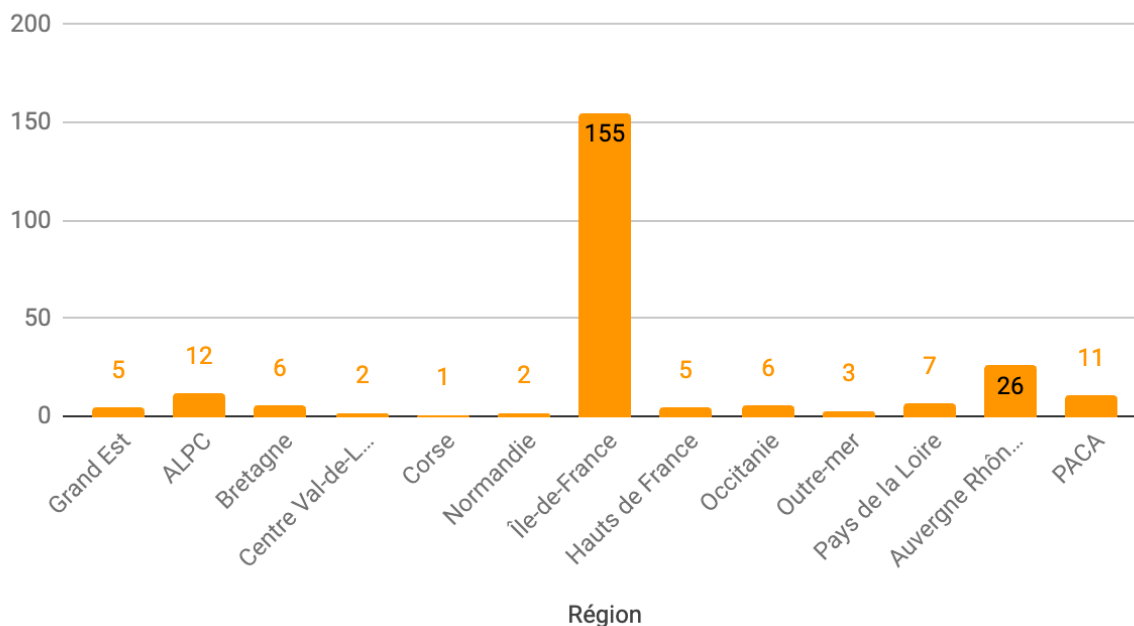
1.2. Panorama des adhérents

Éditeurs

Au 31 décembre 2024, le Spiil représente 244 entreprises et associations et une personnalité invitée (n'ayant pas la qualité de membre, conformément à l'article 6-1 des statuts).

Les structures adhérentes du Spiil viennent de toutes les régions, mais sont concentrées à 63.5% en Île-de-France. Cette année, la part d'adhérents basés dans les autres régions a augmenté.

Nombre d'adhérents par région



Les entreprises et associations membres s'appuient sur des modèles économiques variés :

- 27 % ont adopté un modèle payant ;
- 23 % un modèle gratuit basé sur la publicité ;
- 19 % un modèle mixte ;
- et 30 % un modèle autre (dons, formations, etc.).

Publications

Au 31 décembre 2024, le Spiil représente 291 titres de presse contre 334 en 2023.

Toutes les familles de presse sont représentées parmi les adhérents du Spiil :

- 60 % des titres sont généralistes (149 titres) et 46 % spécialisés (96 titres)
- 14.5 % des titres sont locaux, 85.5% sont nationaux ou internationaux.
- 78 % sont des pure players (227 titres), 18 % sont des publications bimédia (53 titres). 4 % sont des titres uniquement papier (12 titres).

1.3. Satisfaction des adhérents

Lors du renouvellement des adhésions 2025, les adhérents ont été invités à déclarer s'ils recommanderaient le Spiil. Au 2 mai 2024, 104 avaient répondu. La note moyenne des adhérents est de 9,0 sur une échelle de 1 à 10, ce qui témoigne d'un haut degré de satisfaction des membres.

2. Stratégie

2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2020

En 2024, le Spiil a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie déterminée par le bureau lors d'un séminaire organisé en 2020.

- **Élargissement des adhérents à tous les formats de média** et plus seulement aux médias écrits. En effet, Internet fusionne des formats auparavant séparés par leur mode de diffusion (télévision, radio, presse) et la séparation de leur régulation a de moins en moins de sens, comme le montre par exemple la situation des podcasts.
- **Revendication de notre identité autour de l'indépendance**, clé de voûte du lien entre les adhérents et marqueur de différenciation au sein de l'écosystème de la presse. Un chantier a été lancé en septembre 2023 pour clarifier les conditions d'adhésion et renforcer les exigences du Spiil en matière de transparence des sources de financement des candidats à l'adhésion et au respect de la déontologie journalistique. Ce chantier a donné lieu à des propositions de changement de statuts adoptés lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2024.

- **Renforcement de l'offre du syndicat** à destination des entreprises en croissance et consolidation de l'offre du syndicat à destination de celles en lancement.
- **Élargissement de l'action du Spiil à l'Union européenne**, afin de peser à une échelle pertinente face aux plateformes numériques et sur les enjeux du secteur : intelligence artificielle, liberté de la presse, concurrence.

Le bureau a poursuivi les objectifs fixés en 2020 et a soutenu le lancement de projets en ce sens :

- Mise en place de nouveaux projets pour répondre aux demandes des membres, en particulier sur la formation à la gestion d'une entreprise de presse et sur les questions juridiques.
- Développement des ressources proposées aux membres grâce à l'organisation d'ateliers et la mise à jour des fiches destinées aux membres.
- Poursuite des dîners avec des acteurs internationaux de la presse initiés en 2023 (FT Strategies en juillet 2024, Mediahuis en novembre 2024).
- Contributions aux activités de la fédération européenne News Media Europe : participation aux groupes de travail sur la liberté de la presse et sur le droit d'auteur, envoi de contributions, participation aux réunions du Board of directors, en mai et en octobre 2024.
- Adhésion au Conseil de déontologie journalistique et de médiation pour renforcer l'engagement du Spiil en faveur de la qualité de l'information et la confiance du public.
- Adhésion à l'Association pour l'éducation aux médias (ApeM) pour promouvoir les bonnes pratiques, s'engager dans des initiatives communes et peser dans le débat public pour défendre la valeur de l'information produite par des journalistes professionnels.
- Titularisation en septembre 2024 d'une chargée de mission affaires publiques pour renforcer les actions de plaidoyer en France et au niveau européen et recrutement d'une alternante en septembre 2024 au sein du pôle adhérents.

2.2. Objectifs à moyen terme en matière de prospection et communication pour augmenter le nombre de membres, la capacité d'action du syndicat et son influence

- Poursuite des efforts sur l'amélioration du service aux membres : organisation d'ateliers sur les sujets de leur choix, de rencontres, de conseils pratiques, des cafés des managers, développement de la présence du Spiil au niveau local et renforcement des relations avec les adhérents en région.

- Refonte du site internet pour un meilleur accès aux informations utiles pour les membres
- Poursuite du rapprochement avec les autres organisations d'éditeurs pour mieux faire valoir les points de vue du Spiil et défendre ensemble nos positions face aux plateformes
- Affirmation des positions du Spiil sur les grands sujets d'intérêt du secteur, dans la recherche du bien commun et sans approche corporatiste : régulation des technologies d'intelligence artificielle générative, rapport aux plateformes, réflexions sur la réforme des aides à la presse, lutte contre la désinformation, éducation aux médias, liberté d'informer et liberté de la presse, etc.

3. Animation

3.1. Événements

11 ateliers ainsi que deux cafés des managers et deux dîners ont été organisés en 2024. Les ateliers du Spiil sont désormais enregistrés et mis en ligne sur le site pour être accessibles à tous les membres.

Date	Sujet	Intervenant.e.s
16/01/2024	Atelier du Spiil : La transformation de son média associatif en SCIC	Jean-François Lefort, directeur de Mediabask
30/01/2024	Réunion sur les annonces judiciaires et légales (AJL)	Cécile Dubois, co-présidente du Spiil
13/02/2024	Atelier du Spiil : présentation du projet Spinoza	Pierre-Étienne Pommier, directeur du projet au sein de RSF.
12/03/2024	Atelier du Spiil : éducation aux médias	l'association Agence du don en nature, fédération d'acteurs de la solidarité.
25/04/2024	Café des managers	Animé par Max Boire, responsable des relations adhérents du Spiil

30/04/2024	Atelier du Spiil : le droit de réponse	Octave Nitkowski, avocat spécialisé en droit de la presse
07/06/2024	Anniversaire du Spiil	Lamberto Lambertini, Senior Insights Consultant, Financial Times, Anne Alombert, maîtresse de conférence en philosophie à l'université Paris 8, membre du Conseil national du numérique, Sophie Taillé Polian, députée, Arnold Khachaturov et Alyona Itskova, Novaya Gazeta, Carine Fouteau, présidente de Mediapart, Octave Nitkowski, avocat, David Sallinen, expert IA, Baptiste Thevelein, cofondateur de Médianes, Chloé Fiodière, coordinatrice de la Journalism Trust Initiative, Lê Nguyễn Hoàng, CEO Calicarpa, Alexandra Bensamoun, membre du comité de l'IA générative, Étienne Millien, directeur de l'Association pour l'Éducation aux Médias, Hervé Kempf, fondateur de Reporterre, Maurice Botbol, fondateur d'Indigo Publications, Sylvain Esnault, cofondateur de Splann!, Jacques Trentesaux, cofondateur de Médiacités, Pierre Lebovici, Disclose, Sandrine Cochard, directrice des rédactions de Mind, Rebecca Amsellem, Les Glorieuses, Catherine Ronin, Zinfos 974, Christelle Tissot Grosset, Fondatrice de Mūsae, Julie Lorimy, SEPM, Laurent Bérard-Quelin, FNPS, Cécile Dubois / Laurent Mauriac, Spiil, Pierre Pétilhault, Apig
10/07/2024	Atelier du Spiil : Comment assurer la sécurité de sa rédaction ?	Viktorya Vilks, directrice du pôle sécurité numérique et liberté d'expression à PEN America, et Elodie Vialle, consultante à PEN America
10/07/2024	Dîner avec le FT Strategies	Édouard Gibert, Manager Sofia Louli, Consultant
11/07/2024	Atelier du Spiil : les recours en cas d'atteinte à la liberté d'informer	Octave Nitkowski, avocat spécialisé en droit de la presse
11/09/2024	Atelier du Spiil : La carte de presse des directeurs de rédaction	Alexis Nekrassov, coordinateur social du Spiil

17/09/2024	Atelier du Spiil : Lutte contre la corruption avec Anticor	Emma Taillefer, vice-présidente d'Anticor Inès Bernard, déléguée générale d'Anticor
19/09/2024	Atelier du Spiil : les demandes de Fonds stratégique pour le développement de la presse	- France Talandier, gestionnaire du FSDP - Mathieu Nicolas, responsable des fonds d'aide à l'innovation dans la presse - Fabrice Tosolini, agent chargé du paiement du FSDP - Jean-Baptiste Bodin, adjoint au chef du bureau du régime économique de la presse
25/09/2024	Atelier du Spiil : présentation de l'Association pour l'éducation aux médias	Étienne Millien, directeur de l'APEM
31/10/2024	Atelier du Spiil : l'engagement de sa communauté	Marion Wyss, experte du modèle économique des médias et cofondatrice du paywall Pool
14/11/2024	Café des managers	animé par Max Boire, responsable des relations adhérents du Spiil et GOAT
20/11/2024	Dîner avec Mediahuis	avec Liesbeth Nizet, directrice de la monétisation des audiences futures au sein du groupe de médias néerlandais Mediahuis

3.2. Voyage d'études à Londres

En 2024, le Spiil a organisé un premier voyage d'études à destination de ses adhérents. Huit éditeurs, accompagnés de trois permanents du Spiil se sont rendus à Londres les 2 et 3 avril 2024 pour rencontrer des représentants de l'écosystème des médias britanniques. Les participants ont réalisé les activités suivantes :

- Déjeuner avec **Owen Meredith**, directeur du syndicat d'éditeurs de presse News Media Association représentant 1000 titres de presse et **Matt Rogerson**, Acting Chief Communications au Guardian.
- Échange avec **Natalie Fenton**, professeure de médias et de communication à l'université Goldsmiths de Londres dont les thèmes de recherche portent sur le rôle des médias dans la formation des identités et des dynamiques démocratiques, la concentration des médias et le pouvoir des acteurs de la tech, et **Lexie Kirkconnell-Kawana**, directrice d'IMPRESS, conseil de presse britannique.
- Petit-déjeuner avec **Charlie Beckett**, chef du projet JournalismAI au sein du think-tank Polis de la London School of Economics.
- Rencontre avec Joanna Levesque et Édouard Gibert, consultants en

stratégie au **Financial Times**.

- Visite de la rédaction de **Tortoise Media**, site d'information britannique qui promeut le journalisme lent (*slow journalism*) en réponse à la fatigue informationnelle et au fossé grandissant entre les personnes détentrices du pouvoir dans la société et les citoyens.

3.3. Perspectives

Les ateliers organisés par le Spiil se poursuivent à un rythme soutenu, le syndicat organise un atelier toutes les 4 à 6 semaines.

Le Spiil a lancé un groupe de travail pour améliorer l'ergonomie du site du syndicat. Parmi les améliorations attendues : la possibilité pour les éditeurs de récupérer directement leurs reçus d'adhésion depuis leur compte, améliorer la visibilité des événements, favoriser le partage entre adhérents grâce à une inscription automatique des éditeurs sur le forum, rendre les pages d'accueil plus dynamiques, création d'un annuaire de recommandations de prestataires et d'une bourse d'emploi.

Un autre enjeu important concerne l'accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre de la grille de qualification et de minima pour les journalistes employés par les membres du Spiil. Après la signature de l'accord en mars 2025, l'accord sera applicable en septembre 2025, ce qui laisse six mois aux membres pour se mettre en conformité avec les minima s'ils ne les atteignent pas. Une foire aux questions sera rédigée et un atelier proposé aux membres pour répondre à toutes leurs questions.

3.4. Conseils

Le Spiil met à disposition de ses adhérents des interlocuteurs directs, les permanents de l'organisation, disponibles tous les jours (hors congés et week-ends), par e-mail ou au téléphone. Quand cela est nécessaire ou demandé, le Spiil reçoit les éditeurs adhérents pour des entretiens. En 2024, l'équipe a ainsi mené plus d'une centaine de rendez-vous avec des éditeurs membres du Spiil.

Le Spiil comptait cinq permanents en 2024 : Anne-Claire Marquet, directrice et Max Boire, responsable des relations adhérents, Rebecca Moreau, chargée de mission affaires publiques en alternance puis en CDI à partir de septembre 2024 ; Fanny Schmidt, chargée de mission relations adhérents en alternance, remplacée à partir de septembre 2024 par Charlotte Muré et Osho-Neka Olisa, assistante de direction. Osho-Neka est chargée de répondre aux sollicitations des donateurs et

des éditeurs de J'aime l'info, dans un contexte de forte augmentation du niveau de collecte chaque année (multiplié par près de 3 en 3 ans).

Max Boire, Fanny Schmidt et Charlotte Muré répondent à environ une quinzaine d'adhérents par semaine. Les demandes portent aussi bien sur des points juridiques (droits d'auteur, usage de la marque, droit du travail, etc.) que sur des conseils en matière de stratégie de financement.

Le Spiil a aussi permis la mise en relation de ses adhérents avec des experts, des professionnels ou encore des institutionnels, en réponse à des besoins identifiés ou à des problématiques auxquelles étaient confrontés ses adhérents.

3.5. Communauté en ligne

En 2024, l'équipe du Spiil a développé les ressources mises à disposition des membres sur le site :

- **7 fiches ont été rédigées ou mises à jour en 2024 :**
 - Expliquer la pige à son expert-comptable
 - Avantages sociaux pour l'emploi de journalistes
 - Éditeur de presse et journaliste : le choix des statuts
 - Aide au pluralisme pour les SPEL
 - Guide pratique sur les droits voisins des éditeurs de presse
 - Guide pratique droit d'auteur : le rôle du CFC
 - Guide pratique mise en place d'un accord pour la cession du droit d'auteur des journalistes
 - Chômage partiel et retraite complémentaire
 - Accord d'entreprise type pour la cession des droits d'auteurs

- **5 webinaires** ont été montés et mis en ligne pour les membres :
 - Le droit de réponse
 - Liberté d'informer
 - La santé mentale des journalistes
 - Éducation aux médias
 - Comment assurer la sécurité de sa rédaction

Afin de les rendre les plus exhaustives possible, les nouvelles fiches comprennent une foire aux questions pour répondre aux éventuelles imprécisions des textes et donner des exemples.

Le Spiil a également mis à disposition des membres [la charte](#) pour la traçabilité et sur la curation de l'information, signée en mai 2024 par six organisations représentant 3 200 titres et près de 28 000 journalistes, soit 80 % des journalistes

français. Par cette charte, les éditeurs et les médias d'information s'engagent à respecter et nommer la source de toute information dont ils ne sont pas à l'origine. La charte impose des limitations de reprise, la mention dans la titraille de la source en cas de scoop et la nomination d'un référent. Dans une société dans laquelle prospèrent les fausses informations, cette charte des médias d'information français est un engagement fort au service des citoyens et de l'ensemble de la société.

Le forum reste un moyen privilégié d'échanger entre membres, qu'il s'agisse de partages d'expériences, recherches de prestataires ou questions. En moyenne, ce sont environ 12 questions qui trouvent des réponses chaque mois sur le forum, venant ainsi compléter la base de connaissance commune.

3.6. Conseil CPPAP

Le Spiil a conseillé une vingtaine de membres dans la réalisation de leurs dossiers de première demande de reconnaissance auprès de la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), le cas échéant, de demandes de requalification IPG (information politique et générale) ou de renouvellement.

Max Boire a représenté le Spiil auprès de la CPPAP à compter du 25 avril 2024 jusqu'au 14 février 2025. Il a été remplacé à son départ du syndicat par Anne-Claire Marquet, elle-même remplacée après avoir quitté ses fonctions de directrice du Spiil par Alexis Nekrassov, à partir de mai 2025.

L'équipe du Spiil développe son expertise sur la reconnaissance par la CPPAP des titres imprimés pour accompagner les éditeurs qui disposent d'un titre papier.

3.7. Conseil FSDP

Le Spiil accompagne les adhérents dans le cadre des dépôts de dossiers au Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP). Le Spiil a également publié son analyse actualisée de la doctrine du FSDP grâce à une étude comparée de plus d'une trentaine de dossiers instruits et des décisions de financement prononcées par le FSDP entre 2018 et 2020. Ainsi ont pu être précisés les dépenses éligibles ou non, les taux spécifiques à certains postes ainsi que tout un ensemble de détails qui ne sont pas spécifiés dans le décret d'application. Cette étude a permis de rendre moins opaque le fonctionnement du fonds et de faciliter l'accessibilité du dispositif non seulement pour ses adhérents, grâce à une fiche, mais aussi pour l'ensemble du secteur.

Le responsable au sein du bureau a été Benjamin Sabbah (jusqu'à mars 2024), en lien avec Max Boire, responsable des relations adhérents qui assurait le suivi des dossiers et explique les attendus de l'administration aux membres. À compter de

juin 2024, le responsable au sein du bureau est Vincent Couronne.

En 2024, l'équipe du Spiil a accompagné une quinzaine de membres dans leurs démarches de demande de FSDP.

3.8. Conseil Bourse à l'émergence

En 2024, le Spiil a conseillé 16 éditeurs pour le montage de leur dossier de demande de bourses à l'émergence, un dispositif d'aide au lancement proposé par le ministère de la Culture.

La responsable est Anne-Claire Marquet, directrice en lien avec Max Boire et Benjamin Sabbah (jusqu'à mars 2024).

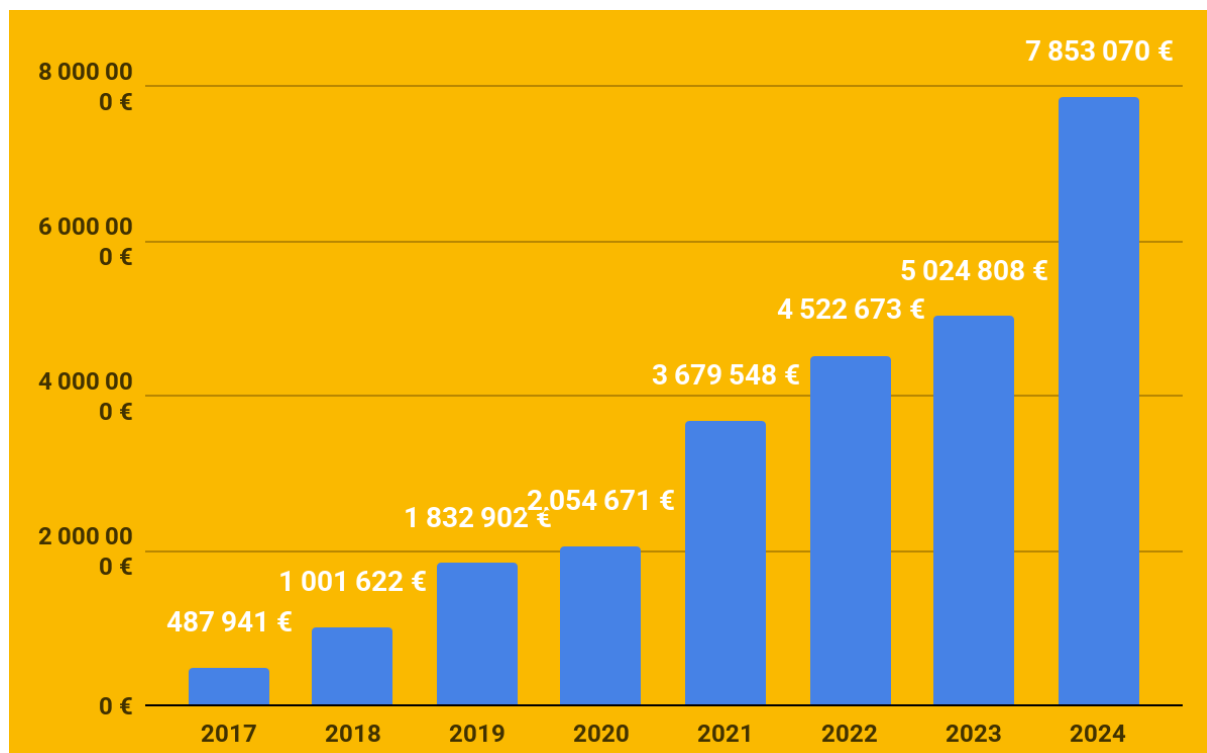
3.9. Veille (newsletter)

En 2024, le Spiil a envoyé 24 éditions de sa newsletter bimensuelle pour tenir les adhérents informés des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles portant sur le secteur de la presse. Une foire aux questions juridiques a été introduite en 2022 pour répondre de manière simple et précise à des questions envoyées par des membres. Ces newsletters rappellent aussi les dates butoirs pour différentes demandes d'aide et dépôts de dossier (CPPAP, bourse émergence, FSDP, etc.), informent sur la vie de la communauté et du Spiil en général. Une section « perspectives » a été ajoutée début 2023 pour partager les lectures de l'équipe sur les tendances nationales et internationales du secteur des médias. Cette nouvelle section fait partie des ressources les plus consultées dans la newsletter. En 2024, une section IA a été ajoutée pour informer les membres des innovations et bonnes pratiques appliquées au secteur du journalisme. Le taux d'ouverture de la newsletter est de 60,4 %, avec un taux de clics de 10 % en moyenne, stable en 2024.

3.10. J'aime l'info

J'aime l'info est une plateforme de collecte de dons à destination des entreprises de presse permettant aux donateurs de bénéficier d'une défiscalisation si leurs contributions bénéficient à des titres reconnus IPG ou 39bisA par la CPPAP. Cette association est gérée par le Spiil via un contrat de prestations. Le Spiil est l'unique membre de J'aime l'info.

En 2024, J'aime l'info a collecté près de 8 millions d'euros auprès de 90 000 donateurs, particuliers et entreprises, en forte augmentation par rapport à 2023. Ce succès est dû à l'amélioration du système de collecte de dons, qui permet une meilleure expérience, tant pour les donateurs que les éditeurs.



Cette croissance est le fruit d'un contexte sociétal favorable à la collecte de fonds par la presse indépendante. Les dispositifs permettant de soutenir la presse ont connu un réel engouement, également constaté au niveau international. Cet intérêt s'explique par une prise de conscience croissante des lecteurs de l'importance d'une information de qualité.

La nouvelle plateforme de collecte de dons qui s'appuie sur Donorbox, un outil de collecte de dons proposé aux associations du monde entier, est en place depuis mars 2022.

4. Représentation

4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse

Gabrielle Boeri-Charles représente le Spiil à la CPPAP jusqu'à avril 2024. Elle a siégé dans les sous-commissions examinant les dossiers de services de presse en ligne et les commissions plénières où sont présentés les dossiers de titres papier et numériques faisant l'objet d'un renvoi ou d'un recours. Gabrielle Boeri-Charles a

été remplacée par Max Boire comme représentante du Spiil auprès de la CPPAP à compter de fin avril 2024.

Dans les débats, les représentants du Spiil ont défendu une interprétation souple des critères sur l'utilisation du mode écrit comme des conditions de l'IPG et se sont montrés vigilants sur le respect des obligations professionnelles : maîtrise éditoriale, contenu original, ne constituant pas un outil de promotion, etc.

4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs

Benjamin Sabbah a représenté le Spiil au Comité d'orientation du FSDP, jusqu'à mars 2024. Anne-Claire Marquet, directrice du Spiil, siège au Club des innovateurs, elle est également suppléante de Benjamin au Comité d'orientation du FSDP.

Benjamin Sabbah a été remplacé par Vincent Couronne à compter de juin 2024.

Le FSDP a siégé trois fois en 2024. Les représentants du Spiil ont plaidé pour une application exigeante des conditions d'examen des dossiers. Benjamin Sabbah a apporté son expertise de la presse en ligne pour certains dossiers des membres du Spiil.

Le Spiil a aussi siégé à trois réunions du Club des innovateurs pour l'attribution des bourses émergences.

4.3. Association pour la transparence économique (Apte)

L'Association pour la transparence économique (Apte) regroupe les éditeurs habilités à publier des annonces judiciaires et légales (AJL). Elle édite la plateforme [Actulégales](#) qui met en ligne toutes les annonces parues. Elle est l'interlocutrice de la direction médias du ministère de la Culture (DGMIC) concernant l'organisation et l'évolution de ce marché réglementé. Cécile Dubois représente le Spiil auprès de l'Apte.

En 2024, l'Apte s'est réunie à une quinzaine de reprises, entre conseils d'administration, assemblée générale et groupes de travail. Début 2024, le Spiil s'est impliqué dans le groupe de travail sur les changements de seuil de diffusion pour être habilité. Ce projet a été interrompu avec la dissolution de l'Assemblée. Fin 2024, un nouveau groupe de travail s'est ouvert sur la mutation de la solution numérique de publication des annonces légales de l'Apte.

4.4. Écoles de journalisme

En tant que signataire de la Convention collective des journalistes, le Spiil est membre des conseils pédagogiques des écoles de journalisme reconnues par la profession.

- Cécile Dubois à l'Institut pratique du journalisme
- Gael Cerez à l'École de journalisme de Toulouse
- Alexis Nekrassov au Centre de formation des journalistes à Paris
- Pierre France à l'école de journalisme de Strasbourg
- Représentant à l'École publique de journalisme de Tours (à pourvoir)
- Représentant à l'école de journalisme de Grenoble (à pourvoir)
- Représentant à l'école de Journalisme de Lille (à pourvoir)

5. Social – Convention collective nationale des journalistes

5.1. Représentativité patronale

Le Spiil est un syndicat d'employeurs représentatif agréé par le ministère de Travail pour la branche de la Convention collective des journalistes. À la suite de la mesure de la représentativité patronale effectuée fin 2020 et dont les résultats ont été révélés en novembre 2021, le Spiil est devenu le premier syndicat d'éditeurs de presse en nombre d'adhérents. Il représente plus de 19 % du nombre d'entreprises de la branche journalistes.

Au 31 décembre 2019, les adhérents du Spiil comptaient 1 494 salariés, dont 889 journalistes titulaires ou pigistes.

Le dossier de renouvellement de la représentativité patronale du Spiil a été transmis fin 2024 à la Direction générale du Travail. Les résultats devraient être connus fin 2025.

5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d'auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d'auteur et du droit voisin des agences de presse et éditeurs de presse

Cette Commission, dite « commission droits d'auteur – droits voisins », a été créée en 2021. Elle vise à statuer sur d'éventuels différends relatifs à la rémunération des droits d'auteur des journalistes et sur le reversement d'une fraction des droits voisins par les entreprises de presse à leurs journalistes.

Alexis Nekrassov y représente le Spiil. Marie Hédin-Christophe est suppléante depuis avril 2024.

Cinq dossiers ont été auditionnés par la CDADV en 2024.

5.3. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels

Le syndicat siège depuis avril 2019 à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Alexis Nekrassov l'y représente.

Le Spiil avait accepté en 2019, comme une première étape, l'octroi d'un siège de suppléant, dans le collège employeur. Cependant, nous continuons de militer pour l'obtention d'un siège plein (titulaire et suppléant) proportionné à la représentativité du syndicat.

Le Spiil défend au sein de la CCIJP une conception ouverte et rigoureuse du journalisme.

- Moderne dans la forme. La production éditoriale, les formats et les pratiques journalistiques évoluent en profondeur. Ces changements ne doivent pas pénaliser les journalistes professionnels dans l'obtention de la carte de presse. La CCIJP doit continuer à s'adapter à ces évolutions d'usages et de pratiques professionnelles.
- Classique dans son exigence déontologique. À la Commission, le Spiil est attentif au respect exigeant des règles déontologiques.
- Pédagogique dans son fonctionnement. Siégeant à la commission plénière, le représentant du Spiil veille à sensibiliser les autres commissaires aux évolutions des formats et des standards et sollicite la création de groupes de travail spécifiques pour étudier les nouveaux usages afin de les faire inscrire dans les règles internes de la commission.

En 2024, le commissaire du Spiil a traité 639 dossiers sur l'ensemble de 3 924 dossiers validés par les seize commissaires patronaux.

5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes

Les négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes employés par les entreprises membres du Spiil ont débuté en 2023 et se sont poursuivies en 2024. Côté Spiil, les négociations ont été menées par Laurent Mauriac, Marie Hédin-Christophe et Anne-Claire Marquet. Du côté des organisations de salariés, trois organisations représentatives ont participé aux négociations : F3C-CFDT (représenté par Élise Descamps et Laurent Villette), SNJ (représenté par Vincent Lanier et Claire Padych), SNJ-CGT (représenté par Pablo Aiquel). FO (représenté par Tristan Malle) s'est retiré des négociations avant qu'elles n'aient été menées à leur terme.

Les membres du Spiil ont été consultés à plusieurs reprises, par sondage, sur les propositions de l'équipe chargée de la négociation, et lors de réunions en visioconférence. Le travail mené au cours de l'année 2024 a abouti à la signature d'un accord entre le Spiil, le SNJ, le SNJ-CGT et la F3C-CFDT, officialisé lors des Assises internationales du journalisme de Tours le 14 mars 2025. L'accord a préalablement été soumis aux membres du Spiil pour approbation et validé à l'unanimité des votes exprimés lors d'une Assemblée générale ordinaire réunie le 10 mars 2025.

L'accord prévoit des innovations pour le secteur : une souplesse de fonctionnement, une adaptation à des entreprises en création ou de petite taille, une adaptation au numérique, une simplicité et une clarté dans la mise en œuvre. Il encourage également des progressions de carrière ne passant pas nécessairement par des fonctions hiérarchiques, via la prise en compte de critères tels que l'approfondissement de sa compétence principale, l'expertise dans un domaine, l'acquisition ou l'approfondissement de compétences additionnelles. L'accord comprend également un barème minima pour la pige fixé à 55 euros brut par feuillet.

L'accord sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2025, ce qui laisse six mois aux membres pour se mettre en conformité. Le Spiil accompagnera ses adhérents dans la mise en œuvre de cette grille.

5.5. Commission arbitrale des journalistes

La Commission arbitrale des journalistes est une forme de conseil des Prud'hommes pour les journalistes. La Commission arbitrale est obligatoirement saisie et elle est seule compétente pour fixer le montant global de l'indemnité de licenciement d'un journaliste ayant plus de 15 ans d'ancienneté. Elle intervient également en cas de licenciement pour faute lourde ou faute grave. Sa décision n'est pas susceptible d'appel.

Le Spiil, représenté par Alexis Nekrassov et Élisabeth Roman, est amené ponctuellement à participer aux arbitrages des différends entre employeurs et journalistes salariés.

En 2024, plusieurs dossiers ont été présentés devant la commission, mais un seul a fait l'objet d'une validation définitive.

6. Plaidoyer

6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer

Enregistrement auprès de la HATVP

Depuis juillet 2017 et la publication du décret d'application de la « Loi Sapin II » (loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) créant un répertoire des représentants d'intérêts auprès des pouvoirs publics, tous les représentants d'intérêts doivent être enregistrés sur les registres de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Le Spiil a [rempli cette obligation](#). Dans ce cadre, il a rendu public toutes ses actions visant à influencer le travail législatif et réglementaire. Il rendra compte, comme le demande la loi, de ses actions de communication vers les pouvoirs publics depuis leur inscription au registre et dans les trois mois qui suivront la clôture de ses comptes 2024.

Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne

Le Spiil est enregistré au registre de transparence de l'Union européenne depuis sa création en 2011. Il met à jour chaque année [sa fiche](#). Ce registre est un outil commun au Parlement européen et à la Commission qui a pour objectif d'informer les citoyens sur l'ensemble des personnes morales et indépendantes qui ont des actions d'influence auprès des décideurs européens.

6.2. Les rendez-vous institutionnels

Date	Personne(s)/institutions rencontrée(s)	Sujets abordés
16/01/2024	Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	Modalités du calcul des différentes composantes de l'aide sur les services de presse tout en ligne (SPETL)
23/01/2024	Laurent Esquenet-Goxes, député de la 10 ^e circonscription de Haute-Garonne et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sous la 16 ^e	Annonce du dépôt par le député d'une proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse

	législature	
13/02/2024	Pôle d'expertise de la régulation du numérique (PEReN)	Échange autour des propositions du Spiil pour une réforme de la distribution de la presse en ligne dans le cadre d'une « loi Bichet du numérique »
15/02/2024	Groupe de travail n°3 des États généraux de l'information (EGI) sur l'avenir des médias d'information et du journalisme	Audition et présentation des propositions du Spiil dans le cadre des EGI
28/02/2024	- Romain Pagès, directeur de cabinet adjoint de la ministre de la Culture en charge des médias - Jean-Baptiste Bodin, adjoint au chef du bureau du régime économique de la presse, (DGMIC)	Prise de contact avec l'entourage de la nouvelle ministre. Présentation du Spiil et de ses positions
14/04/2024	- Laurent Esquenet Goxes, député de la 10^e circonscription de Haute-Garonne - Jean-Jacques Gaultier, député de la 4^e circonscription des Vosges, Membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sous la 16^e législature	Participation à une table ronde des éditeurs de presse dans le cadre de la mission flash sur les ingérences étrangères dans les médias
14/05/2024	Antoine Mory et Marie Ameller, conseillers en charge des dossiers culture au cabinet du Premier ministre Gabriel Attal	Prise de contact et présentation des positions du Spiil
04/06/2024	Denis Masségli, député de la 5 ^e circonscription du Maine-et-Loire et secrétaire de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire	Préparation du projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Propositions du Spiil sur les aides à la presse (réforme de l'aide SPETL, introduction d'un crédit d'impôt en remplacement de certains dispositifs, possibilité de réintroduction d'un crédit

		d'impôt pour l'abonnement à un premier titre de presse)
17/06/2024	Équipe News Partnerships de Google France	Discussion autour de la levée des clauses de confidentialité sur les montants des accords de droits voisins
10/07/2024	Romain Delassus, chef du service du numérique du ministère de la Culture	Présentation des projets pilotés par le ministère en rapport avec l'IA : création d'une alliance européenne pour les technologies de la langue, création d'un service de comparaisons de modèles de conversationnels
09/09/2024	Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente du Sénat et un groupe de sénateurs socialistes de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport	Audition sur la proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes
12/09/2024	Caroline Personnat, chargée de mission Industries culturelles et créatives à la direction générale des Entreprises (DGE)	Enjeux relatifs au partage de la valeur et de la rémunération des ayants droit dans le contexte de l'intelligence artificielle générative
17/09/2024	Philippe Balard, député de la 2 ^e circonscription de l'Oise, vice-président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation	Audition par le député dans le cadre de la préparation de son rapport sur la mission « médias, livres et industries culturelles » du PLF 2025
18/09/2024	Géraldine Bannier, députée de la 2 ^e circonscription de la Mayenne, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation	Conclusions des EGI PLF 2025 Inclusion des abonnements à la presse dans le pass Culture
30/09/2024	- Emmanuel Kahn, professeure de droit et personnalité qualifiée du Conseil supérieur de la	Audition dans le cadre de la mission conjointe sur l'encadrement juridique du podcast

	propriété littéraire et artistique (CSPLA) ; - Aurélien Branger, chargé de mission au sein de la direction de la création de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)	
04/10/2024	- Philippe Chantepie, inspecteur général des affaires culturelles - Myriam Burdin, inspectrice des affaires culturelles	Audition dans le cadre de la mission d'évaluation du fonds de soutien aux auteurs de podcasts
17/10/2024	Marie de La Taille, sous-directrice de la presse écrite et des médias d'information et ses équipes	- Aides à la presse (SPETL, Fonds de soutien aux médias d'information sociale et de proximité, FSMISP) - Suites législatives et réglementaires des EGI - Dispositifs fiscaux en faveur de la presse dans le PLF 2025
24/10/2024	Représentants du ministère de la Culture, représentants du secteur de la création	Réunion préparatoire du Sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle
21/11/2024	Serge Barbet, directeur général du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clémi) et équipe chargée de la communication	Participation du Spiil à l'édition 2025 de la Semaine de la presse et des médias à l'école
28/11/2024	Marijn Duijvestein, chargé de mission à la Commission européenne pour le financement des médias d'information	Opportunités et perspectives d'amélioration pour l'attribution des fonds européens de soutien au journalisme
29/11/2024	Maxime Donadille, conseiller régulation et protection de l'espace numérique au cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'intelligence artificielle et du numérique Clara Chappaz	Propositions du Spiil sur le pluralisme des algorithmes et les véhicules juridiques pour les mettre en œuvre

05/12/2024	Jean-Baptiste Bodin, adjoint au chef du bureau du régime économique de la presse, (DGMIC)	Problèmes liés aux délais et à l'opacité dans le fonctionnement du FSMISP et changement à venir en 2025
------------	--	---

6.3. Contributions écrites et notes de position

En 2024, le Spiil a été force de propositions sur les enjeux structurants du secteur. À ce titre, il a rédigé plusieurs notes de positions et soumis différentes contributions écrites en réponse à des consultations publiques ou à la sollicitation de rapporteurs de missions publiques :

- [Communiqué de presse](#) en réaction aux conclusions des États généraux de l'information (EGI) : le Spiil a pris position à l'issue de la publication, en septembre 2024, du rapport du comité de pilotage des EGI et du livre blanc élaboré par les parlementaires du groupe « médias, informations de la majorité présidentielle » en parallèle des EGI. Le Spiil s'est félicité que certaines de ses propositions, comme la création d'un Centre national de l'information ou le pluralisme des algorithmes, aient trouvé un écho favorable dans ces travaux.
- [Note de position](#) sur les trois priorités du Spiil dans le contexte de l'intelligence artificielle générative : à l'occasion des discussions autour du règlement européen sur l'intelligence artificielle, le Spiil a tenu à rappeler les opportunités d'innovation, mais aussi les menaces de cette technologie pour l'industrie des médias. Il a appelé les régulateurs à se concentrer sur trois priorités : la protection du droit d'auteur, la juste répartition de la valeur et la lutte contre la désinformation.
- [Note de position](#) en réponse à deux consultations sur la concurrence et l'IA : le Spiil a rédigé une position destinée à alimenter les consultations publiques sur la concurrence dans le secteur de l'IA générative ouvertes respectivement par la Commission européenne et par l'Autorité de la concurrence en janvier et février 2024. Le Spiil souligne dans ce document la nécessité que les différents modèles d'IA soient soumis au même niveau d'exigences en termes de transparence, pour garantir aux éditeurs un respect absolu du droit d'auteur et attire l'attention des régulateurs sur le risque d'une concurrence déloyale découlant des faiblesses du régime des aides à la presse.
- [Contribution écrite](#) à la mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) sur la rémunération des contenus culturels : dans sa réponse, le Spiil revient sur les enjeux soulevés par l'utilisation des contenus des éditeurs de presse par les acteurs du numérique et appelle

les pouvoirs publics à concevoir des mécanismes de rémunération permettant un réel partage de la valeur.

- [Contribution écrite](#) à la mission sur la distribution de la presse : à l'occasion du lancement d'une mission sur la distribution de la presse, confiée par le ministère de la Culture à Sébastien Soriano, le Spiil a souhaité attirer l'attention des pouvoirs publics sur les enjeux propres à la distribution de la presse en ligne. Il formule des propositions pour une « loi Bichet du numérique » reposant sur trois piliers.

6.4 Liberté de la presse : mobilisation du Spiil en faveur du retrait d'un article d'une proposition de loi et soutien à ses adhérents Indigo Publications, Médiapart, Miss Tweed et Disclose

En 2024, des journalistes travaillant pour quatre médias membres du Spiil ont été la cible de procédures judiciaires ou de tentatives d'intimidation constitutives d'atteintes à la liberté d'informer. Dans chacun des cas, le Spiil a réagi par voie de communiqué pour témoigner de son soutien aux personnes visées :

- [Arrestation](#) en Éthiopie d'Antoine Galindo journaliste à Africa Intelligence, édité par Indigo Publications ;
- [Courrier](#) de Bernard Arnault, PDG du groupe LVMH, interdisant formellement à ses collaborateurs d'entrer en contact avec sept titres de presse d'investigation, dont trois sont membres du Spiil (La Lettre, Médiapart et Miss Tweed) ;
- [Convocation](#) d'Ariane Lavrilleux, journaliste au média Disclose, par le tribunal de Paris en vue d'une possible mise en examen dans le cadre d'une enquête ouverte pour atteintes au secret défense.

Le Spiil s'est également mobilisé, aux côtés de huit autres organisations, pour défendre la liberté de la presse à l'occasion de l'examen de la proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. L'article 2 bis de cette proposition proposait d'étendre de 3 à 12 mois le délai de prescription au profit des titulaires d'un mandat électif et des candidats à un tel mandat pour attaquer en diffamation ou en injure. Dans un [courrier](#) adressé aux parlementaires en amont de la réunion d'une commission mixte paritaire sur ce texte, le Spiil et les autres organisations signataires ont rappelé que la remise en cause de la prescription triennale, pilier essentiel de la loi du 29 juillet 1881, fragiliserait irrémédiablement la liberté d'expression et ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé par la loi de protéger les élus contre la haine en ligne.

6.5. Centre national de l'information

Le Spiil est convaincu de la nécessité d'un rassemblement de la profession pour constituer un front uni face aux plateformes et réfléchir ensemble aux enjeux qui bouleversent l'écosystème de l'information. Cette ambition est au cœur du projet du Spiil, formulé pour la première fois à l'occasion des élections présidentielles de 2022, de créer un Centre national de l'information, pour permettre à la profession de se réunir et de porter des propositions communes.

En 2024, le Spiil a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des acteurs de l'écosystème (administration, parlementaires, autres syndicats d'éditeurs) pour faire mieux connaître sa proposition. Le Centre national de l'information était ainsi au cœur d'une table ronde interprofessionnelle organisée à l'occasion des 15 ans du Spiil. En parallèle, l'équipe a engagé un important travail de fond pour étayer ses propositions sur le périmètre, les missions, la gouvernance et le financement de ce Centre en s'inspirant notamment du modèle des centres nationaux existants dans les autres secteurs culturels. Des réflexions ont également été engagées sur les statuts d'une future association de préfiguration du Centre. Une série de rencontres avec des professionnels des industries culturelles et des experts impliqués dans la création du Centre national de la musique a également été initiée. Fort de ces multiples apports, l'équipe du Spiil a rédigé une note de synthèse pour éclairer le bureau sur les différentes formes que pourrait prendre un tel Centre.

6.6. Droits voisins

Le Spiil a poursuivi son engagement au sein de l'organisme de gestion collective DVP et compte plusieurs de ses membres au sein de la gouvernance de la société :

- Marie Hédin-Christophe, La Lettre du Musicien, trésorière de DVP, membre du bureau et du conseil d'administration
- Laurent Mauriac, Brief Media, membre du conseil d'administration
- Cécile Sourd, directrice générale de Mediapart, membre du conseil de surveillance.

Le Spiil échange également des informations régulièrement avec la fédération européenne News Media Europe au sujet de la mise en œuvre du droit voisin en France et l'avancée des négociations menées par DVP.

En outre, le Spiil a mené des actions sur le plan institutionnel pour plaider en

faveur de la transparence des accords de droits voisins et améliorer la position des éditeurs de presse dans les négociations avec les plateformes. Le Spiil a ainsi soumis deux amendements au député Laurent Esquenet-Goxes, auteur d'une [proposition de loi](#) du député visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse. Le premier ambitionnait de renforcer la transparence des accords par le biais de deux mesures : d'une part, interdire l'inclusion de clauses de non-divulgaration dans les accords, d'autre part, obliger les services de communication au public de publier annuellement le montant de rémunération versé aux ayants droits en France. Le second amendement proposait de rééquilibrer les trois critères prévus dans la loi pour le calcul des droits voisins, en rendant obligatoire celui des investissements humains et rédactionnels.

6.7. Contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe

Le Spiil a intensifié sa contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe dont il est membre depuis 2022. À ce titre, le Spiil participe à différentes activités :

- **Réunions semestrielles du conseil d'administration** : Anne-Claire Marquet, directrice générale, y a représenté le Spiil. En 2024, le conseil d'administration s'est réuni les 27 et 28 mai à Copenhague (Danemark) et les 16 et 17 octobre 2024 à Riga (Lettonie).
- **Réunions du groupe de travail sur le droit d'auteur** : en 2024, Anne-Claire Marquet et Rebecca Moreau, chargée de mission affaires publiques, ont assisté à trois réunions en ligne et une réunion en présentiel à Bruxelles. Ces sessions permettent de faire un point d'actualité sur les activités des organismes de gestion collective dans les différents États membres, tels que DVP en France, ainsi que sur la législation européenne relative au droit d'auteur et au droit voisin.
- **Réponses à des demandes d'informations des membres et du Secrétariat et transmission de contributions écrites** : le Spiil s'est impliqué activement dans les échanges informels avec ses homologues des fédérations d'éditeurs de presse sur les situations respectives de l'industrie des médias et des éditeurs de presse dans les différents pays européens. Anne-Claire Marquet et Rebecca Moreau ont également entretenu un lien constant avec les permanents de la fédération, en transmettant des retours écrits sur les positions en cours d'élaboration, en suggérant de nouvelles idées pour les alimenter ou en faisant remonter des informations sur l'actualité législative et réglementaire du secteur. Le Spiil a été force de propositions, en particulier sur le sujet de la construction d'une régulation de

l'intelligence artificielle générative dans le respect des ayants droit.

6.8. Implication au sein de l'Association pour l'éducation aux médias (Apem)

Le Spiil a rejoint l'Association pour l'éducation aux médias (Apem) en octobre 2024 en tant que membre associé. Fondée en 2019 autour des éditeurs de l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) et du Syndicat des éditeurs de presse magazine (SEPM), l'Apem développe des outils innovants et concrets pour aider le public à se repérer dans un espace informationnel complexe. Autour de la valeur ajoutée d'une information de qualité, plurielle et libre, elle porte la voix des professionnels de la presse auprès des opérateurs publics locaux et nationaux.

Dès son arrivée, le Spiil a souhaité jouer un rôle actif dans l'association en s'associant aux projets suivants :

- Apport d'un concours technique pour la **refonte du site internet** ;
- Aide à l'**organisation des Rencontres de l'Apem**, événement annuel de l'association ;
- Représentation au sein du **comité éditorial d'« On vous dit tout »**, fascicule pédagogique élaboré dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias à l'école dont l'objectif est d'expliquer aux élèves de primaire, collège et lycée la façon dont les journalistes professionnels fabriquent l'information. Il incombe au comité éditorial de sélectionner des ressources issues des différentes familles de presse pour illustrer le traitement des différents thèmes d'actualité retenus pour chaque niveau. La présence du Spiil au sein de cette instance permet de mettre en valeur l'originalité et la diversité de l'offre éditoriale de la presse indépendante.

6.9. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias

En 2024, le Spiil a eu à cœur d'approfondir la démarche de rapprochement avec les autres organisations d'éditeurs de presse par le biais de plusieurs actions.

Initiée par le Spiil en juillet 2023, l'organisation de déjeuners communs s'est poursuivie avec deux nouvelles rencontres en janvier et avril 2024. Étaient présents les présidents et directeurs généraux du Spiil, de l'Apig (l'Alliance pour la presse d'information générale), du SEPM (le Syndicat des éditeurs de presse magazine) et de la FNPS (la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée).

Puis, à l'occasion de la célébration de ses 15 ans, le Spiil a invité ses homologues à

participer à une table ronde consacrée aux réponses que peut apporter la profession aux défis de la presse.

Enfin, le Spiil a été à l'initiative de la rédaction d'une [tribune commune](#) signée par les organisations précitées ainsi que par le Groupement des éditeurs de services en ligne (Geste) pour rappeler les trois priorités des éditeurs de presse en amont du sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle des 10 et 11 février 2025.

6.10. Mobilisation dans le cadre du PLF 2025

En 2024, le Spiil a été particulièrement actif dans le suivi de la séquence budgétaire au Parlement. Deux actions majeures ont été menées pour tenter d'influer sur les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 2025 au bénéfice de la presse et des médias :

- Publication d'un [communiqué de presse](#) de soutien aux radios associatives locales, après l'annonce de la baisse envisagée des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER).
- Transmission à des parlementaires d'une proposition d'amendement pour obtenir la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2027, de la réduction d'impôt pour la souscription en numéraire au capital des entreprises de presse. Prévus à l'[article 199 terdecies-0 C](#) du Code général des impôts, ce dispositif fiscal devait initialement arriver à échéance au 31 décembre 2024. Convaincu de son utilité pour développer l'actionnariat salarié et élargir le vivier de donateurs réguliers à des médias, le Spiil s'est mobilisé pour obtenir sa prorogation. Ces actions ont porté leurs fruits puisque le Sénat a adopté un amendement accédant à la demande du Spiil, traduit à l'article 106 de la [loi de finances](#) pour 2025.

6.11. Perspectives

En 2025, le Spiil concentrera son action sur la mise en œuvre effective des conclusions des États généraux de l'information dans les domaines suivants :

- **Rééquilibrage du rapport de force entre les producteurs d'informations et les plateformes** : le Spiil, qui défend de longue date la nécessité d'une adaptation de la loi Bichet à l'heure du numérique, plaidera en faveur de mesures ambitieuses pour garantir aux éditeurs de presse que leurs contenus trouvent leur juste place dans l'espace numérique. Il est également nécessaire de mener une réflexion sur le partage de la valeur, enjeu crucial dans le contexte de l'intelligence artificielle générative.

- **Avancées sur la constitution d'un Centre national de l'information** : le Spiil compte se saisir du projet de loi en préparation par le ministère de la Culture pour traduire les conclusions des États généraux de l'information. Ce texte pourrait servir de véhicule pertinent pour la création du Centre. En parallèle, le Spiil poursuivra son travail de sensibilisation auprès des acteurs de la presse, dans l'optique de constituer dès 2025 une association de préfiguration du Centre.
- **Protection effective de la liberté d'informer** : le Spiil prêtera une attention particulière à la mise en œuvre du règlement européen sur la liberté des médias et des garanties qu'il contient pour la protection des journalistes et de leurs sources contre les ingérences émanant des pouvoirs publics ou des acteurs privés. De même, le Spiil plaidera en faveur d'une transposition ambitieuse de la directive européenne contre les procédures bâillons.
- **Surveillance des aides publiques** : dans un contexte budgétaire contraint, le gouvernement a décidé de diminuer le montant des nouvelles dépenses engagées au titre de certaines aides à la presse (notamment le Fonds stratégique pour le développement de la presse). Face à cet état de fait, le Spiil s'assurera que les mesures d'économie ne désavantagent pas les petits éditeurs dont la situation est la plus fragile et qui comptent sur ces aides pour financer des projets stratégiques pour le développement de leurs rédactions, tels que des projets liés à l'intelligence artificielle. Le Spiil continuera par ailleurs d'affiner ses propositions pour une réforme des aides à la presse, dans le sens d'une plus grande efficience et équité.

7. Communication externe

7.1. Réseaux sociaux

Au cours de l'année 2024, le Spiil a augmenté son audience sur les réseaux sociaux grâce à une communication plus fréquente et plus efficace :

- Le nombre d'abonnés sur LinkedIn est passé de 978 à 1502 abonnés (524 abonnés supplémentaires).
- Sur X, le Spiil a perdu 223 abonnés et compte 5 000 abonnés fin 2024.

Sur proposition de Pierre France (Rue89 Strasbourg), le Spiil a lancé un compte Bluesky.

7.2. Envoi de newsletters

En 2024, le Spiil a envoyé huit e-mails à sa liste de communication externe comportant plus de 3 000 contacts (politiques, presse, futurs membres ou citoyens intéressés par les actions du syndicat), contre 4 en 2023.

Le taux de lecture moyen de ces campagnes s'élève à 42,2 %, soit 6 points de plus que le taux de lecture des newsletters en 2023, une moyenne très supérieure à ce qui est constaté dans le secteur associatif.

7.3. Retombées presse

En 2024, le Spiil a fait l'objet d'une dizaine de retombées dans la presse, principalement dans des titres spécialisés tels que la Correspondance de la Presse, Stratégies, Contexte ou encore Mind Media, mais également dans des titres généralistes tels que L'Express.

Fait à Paris, le 2 juin 2025

Laurent Mauriac et Cécile Dubois, co-présidents